

*Les Généticiens aident au diagnostic d'une anomalie héréditaire, d'un retard du développement, d'une malformation congénitale ou d'une maladie rare. Les Généticiens et Conseillers en Génétique vous informent sur l'origine de ce problème, son suivi et ses complications, son mode de transmission, les risques pour une prochaine naissance et, dans certains cas, sur les moyens de le dépister avant la naissance.*

**Pour rendre cette consultation la plus efficace possible, nous vous demandons de LIRE ATTENTIVEMENT ce qui suit :**

→ **Vous venez parce qu'il existe des problèmes médicaux chez vous ou dans votre famille**

En génétique, nous nous intéressons toujours à l'histoire de la famille. Il n'est pas nécessaire que vous fassiez un arbre généalogique, mais nous vous poserons des questions sur la santé de vos proches, c'est-à-dire :

- vos enfants
- vos frères et sœurs (demi-frères, demi-sœurs) et leurs enfants
- vos parents
- vos oncles, tantes, cousins et cousines
- vos grands-parents

*Si certains de ces proches sont décédés (même jeunes ou à la naissance) ou s'ils ont un handicap, une maladie grave, rare, des malformations... merci d'essayer de vous renseigner sur le nom de la maladie et du médecin qui les suit. Si vous le pouvez, tentez également de vous procurer la copie des examens qui ont été réalisés chez eux (en particulier si des analyses génétiques ont déjà été réalisées dans la famille).*

→ **Vous venez parce que votre enfant a un problème**

Venez avec votre enfant. Apportez son carnet de santé et tous les documents médicaux que vous possédez (lettres, résultats d'examens, radiographies), le nom et l'adresse des médecins spécialistes qui le suivent. Si votre enfant a beaucoup changé, n'hésitez pas à apporter des photos de lui quand il était plus jeune. Lors de la consultation, nous vous demanderons peut-être si vous acceptez que des photos de votre enfant et/ou de vous soient prises. Ces photos peuvent nous aider à identifier le problème.

→ **Vous avez perdu un enfant (pendant la grossesse ou après la naissance)**

Apportez tous les documents dont vous disposez concernant votre enfant et, si possible, des photos. Si vous avez perdu un enfant pendant une grossesse, nous aurons besoin des coordonnées de votre obstétricien ou de votre sage-femme. Apportez les examens faits pendant cette grossesse.

→ **Si vous êtes enceinte**

Apportez tous vos documents médicaux, échographies... et les coordonnées de votre obstétricien ou de votre sage-femme.

*A la fin de la consultation, des examens vous seront peut-être proposés à vous et/ou à votre enfant, notamment une prise de sang (après avoir recueilli votre consentement). Parfois des examens complémentaires seront à programmer.*

*Ces informations contribuant à mieux comprendre votre situation, nous vous remercions de tenir compte de nos demandes. Si vous souhaitez d'autres précisions, n'hésitez pas à contacter notre service au **02.99.26.67.44**.*